

Procès-verbal de l'Assemblée générale de
l'AETOC - Association d'entraide de personnes souffrant de
troubles obsessionnels-compulsifs
du 23 mars 2010 de 18 h. 45 à 21 h.,
Association Parole, 1 rue du Vieux-Billard

Présents : Alexandre, Parviz, Gisèle, Rosa, Elisabeth, Nadia, les deux Ariane, Annamaria, Isabelle, Carmen, Yahann, Cynthia, Michel, Linda, José, Ascension

Ordre du jour :

I. Assemblée statutaire

1. Accueil
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mars 2009
3. Rapport d'activité 2009
4. Présentation des comptes 2009 et du budget 2010, rapport des vérificatrices, approbation des comptes 2009, approbation du budget 2010
5. Modification des articles 2 et 28 des statuts
6. Élection des membres du Comité

II. Échange avec l'assemblée

* * *

I. Assemblée statutaire

1. Accueil

Carmen souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie d'être là. Nous faisons un tour de table pour que chacun se présente. En effet, certaines personnes ne fréquentent pas les groupes de parole et tous ne les connaissent pas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mars 2009

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mars 2009 est approuvé à l'unanimité. Un grand merci à ses auteurs. Il est disponible sur demande ou sur le site www.aetoc.ch.

3. Rapport d'activité 2009

Carmen résume le rapport d'activité 2009. Celui-ci est disponible sur demande ou sur notre site www.aetoc.ch.

Il y a deux faits marquants en 2009 : l'aide apportée au comité par Madame Barbara Zbinden, coordinatrice de la CORAASP (Coordination romande des associations d'action en santé psychique), et l'octroi par la Ville de Genève d'une subvention extraordinaire de 2000 CHF, grâce à un dossier de demande de fonds sérieux et à trois lettres de recommandation émanant du Service de psychiatrie adulte des HUG, de Pro Mente Sana et de l'Association Arcade 84. Ces aides donnent une reconnaissance à notre association et nous permettent d'accomplir notre travail de manière plus confortable, d'aller de l'avant en somme.

4. Présentation des comptes 2009 et du budget 2010, rapport des vérificatrices, approbation des comptes 2009, approbation du budget 2010

Alexandre, trésorier, lit le discours qu'il a préparé :

Cette année l'AETOC a fait un bénéfice de 1947,45 CHF. Il est vrai que nous avons reçu une subvention extraordinaire de 2000 CHF de la Ville de Genève. C'est le résultat d'un long travail pour présenter un dossier de demande de fonds crédible et sérieux. Nous sommes heureux que la Ville de Genève ait reconnu l'utilité de notre travail et nous l'en remercions chaleureusement. Dans un environnement social toujours plus dur, l'aide que nous apportons aux personnes souffrant de TOC est très importante.

Cet argent nous est utile pour payer nos frais de fonctionnement : location de la salle pour nos groupes de parole et pour la conférence de novembre prochain, téléphone, nos coordonnées dans l'annuaire téléphonique, affranchissements, impressions et photocopies, boîte aux lettres, cotisation à la CORAASP (Coordination romande des associations d'action en santé psychique), fournitures de bureau, frais divers...

Nicole Rossy, une de nos deux vérificatrices des comptes, a dit qu'il n'est pas bon que l'AETOC ait une dette de 2137,55 CHF envers Carmen. Il faut que Carmen soit remboursée petit à petit. Nous avons donc fait un ordre permanent de 40 CHF par mois du compte de l'association vers le compte de Carmen, et la dette sera épongée d'ici quatre ans. Carmen avait avancé cette somme pour le bon fonctionnement de l'AETOC lorsqu'il n'y avait pas assez d'argent pour faire face aux dépenses. Cette somme ne comprend pas l'argent qu'Alexandre et Carmen avaient donné au tout début du groupe de parole, en 2006, avant la création de l'association (environ 200 CHF), somme que nous ne tenons pas à récupérer.

Grâce à l'aide de Nicole Rossy, le compte de résultat est présenté sur trois colonnes qui synthétisent les comptes 2008 et 2009 et le budget 2010. Le bilan comporte deux colonnes avec les chiffres de 2008 et de 2009.

J'aimerais ajouter qu'il n'est pas facile de gérer une association comme la nôtre regroupant des personnes atteintes de TOC, qui en raison de leurs troubles ont parfois des mouvements d'humeur. Il faut accepter que les conflits sont inévitables et il faut les mettre sur le compte du TOC. Il nous faut travailler pour apprendre à communiquer sur un mode serein et ne pas baisser les bras. Nous avons des choses à apprendre tous ensemble, et nos conflits sont peut-être l'occasion de grandir personnellement et d'aller vers un mieux dans nos vies.

Nous avons eu bien du courage de créer une structure comme celle-ci. Le temps passé à rédiger des courriers, à tenir la comptabilité, à répondre aux demandes, à participer aux réunions avec le réseau associatif et institutionnel en santé mentale, tout cela représente un travail colossal. Ne voir dans l'association que les groupes de parole parfois houleux, pas satisfaisants pour l'un ou l'autre des participants, c'est faire preuve d'une vision étroite de ce qu'elle est. En conclusion, patience et courage sont un peu les maîtres mots.

Je remercie les membres, les personnes qui font des dons, celles qui croient en nous, qui nous font confiance, les vérificatrices des comptes, qui vérifient efficacement et bénévolement nos comptes. Je souhaite à tous de trouver dans l'AETOC ce qu'il/elle désire le plus et que nous saurons toujours faire le mieux possible pour que cela soit ainsi.

Suite à ce discours, Isabelle Frutiger, vérificatrice des comptes, dit que Nicole Rossy, l'autre vérificatrice des comptes, qui n'est pas là à l'assemblée générale, et elle, ont vérifié les comptes et qu'ils sont justes. Toutes les pièces comptables ont été présentées à leur satisfaction. Elle recommande donc à l'assemblée d'approuver les comptes 2009 et de donner décharge au comité et au trésorier de leur mandat pour l'exercice écoulé. Le compte de résultat, le bilan et le rapport des vérificatrices ont été distribués aux participants au début de l'assemblée. Isabelle demande s'il y a des questions. Elisabeth a une question : « Est-ce qu'il n'est pas gênant qu'il y ait un bénéfice de 1947,45 CHF ? Ne fallait-il pas dépenser les 2000 CHF que nous a donnés la Ville de Genève avant la fin de l'année 2009 car sinon on ne nous donnera plus d'argent ? » Non, répond Ariane Zinder, nous dépensons l'argent qui nous a été donné au moment où nous en avons besoin, et rien ne nous empêche de demander encore de l'argent en 2010, soit pour notre fonctionnement courant, soit pour un projet précis. De plus Carmen dit qu'il est souhaitable d'avoir une petite réserve pour qu'elle ne soit plus obligée d'avancer de l'argent comme auparavant. Elle dit qu'en 2010 nous aurons assez d'argent pour notre fonctionnement courant et nous ne ferons pas de demande de soutien financier. Mais nous pourrions faire une demande de fonds à une fondation privée pour payer un graphiste pour faire un logo et un

document de présentation de l'association et un informaticien pour créer un site Internet.

Carmen dit encore que les vérificatrices ont oublié de changer « trésorière » en « trésorier ». En effet, elles ont repris le rapport de 2008, où Carmen était trésorière, mais en 2009 c'était Alexandre le trésorier.

Les comptes 2009 et le budget 2010 de 2700 CHF sont approuvés à l'unanimité.

5. Modification des articles 2 et 28 des statuts

Carmen lit les explications qui figuraient sur la convocation à l'Assemblée générale concernant la modification des articles 2 et 28 des statuts.

Article 2 (buts)

Nathalie Narbel, secrétaire générale de Pro Mente Sana, a demandé à l'AETOC si elle voudrait faire partie des associations qui proposent des candidats associatifs à la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et à l'Autorité de levée du secret professionnel. Le Comité a jugé bon d'intégrer l'AETOC à ce groupe d'associations.

Mais pour ce faire, il faudrait modifier nos statuts afin que l'idée de défense des droits et des intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques y figure. En effet, seules les associations qui se vouent statutairement à la défense des droits et des intérêts des patients peuvent proposer des candidats associatifs pour faire partie des deux commissions citées plus haut. La formulation qui figure dans nos statuts, à savoir « Nous travaillons à la suppression de toute forme de discrimination envers les personnes souffrant de troubles psychiques » ne suffit pas, il faudrait faire figurer la phrase suivante: « Nous travaillons à la suppression de toute forme de discrimination envers les personnes souffrant de troubles psychiques *et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts* ».

Après la modification des statuts, l'AETOC pourrait s'annoncer au Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé pour être reconnue comme association sollicitée dans le cadre de la Loi sur la santé pour proposer des candidats associatifs à la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et à l'Autorité de levée du secret professionnel. Pour cela Pro Mente Sana nous aiderait à rédiger une lettre à l'intention du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

Ariane Zinder, psychologue à Pro Mente Sana, précise la signification à l'article 2 du rajout « *et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts* ». Ce complément signifie

uniquement que l'AETOC sera habilitée à émettre un avis concernant la santé mentale (par exemple lors d'une votation) et que cet avis soit pris en considération.

La modification de l'article 2 est adoptée à l'unanimité.

Article 28 (dissolution)

Nous avons fait le 18 mai 2009 une demande d'exonération d'impôts à l'Administration fiscale cantonale. Cette dernière nous a répondu que pour bénéficier d'une exonération d'impôts, il faut que notre association soit reconnue d'utilité publique. Pour cela, il faut que dans les statuts il soit écrit :

« En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit. »

Dans nos statuts actuels, c'est écrit simplement : « L'actif éventuel sera attribué à un organisme se proposant d'atteindre des buts analogues ». Donc, il s'agit d'inscrire dans nos statuts le paragraphe précédent, afin que notre association soit reconnue d'utilité publique et que l'enrichissement personnel de ses membres soit exclu. Ainsi elle pourra bénéficier d'une exonération d'impôts.

Carmen explique encore que l'Administration fiscale cantonale nous a donné un délai jusqu'au 30 mars pour présenter les statuts modifiés ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale pendant laquelle nous modifierons l'article 28.

La modification de l'article 28 est adoptée à l'unanimité.

6. Élection des membres du Comité

Alexandre, Carmen et Annamaria souhaitent continuer à faire partie du comité. Nous ne savons pas si Mariangeles, qui a fait partie du comité jusqu'à maintenant, souhaite continuer à y participer, car elle n'est pas présente. Linda se propose pour siéger au comité. Nous la remercions beaucoup pour sa motivation.

II. Échange avec l'assemblée

Le thème de cet échange était : « Où voulons-nous aller ensemble, quel objectif commun voulons-nous construire ensemble pour la suite, et comment ? »

Voici ce qui figurait sur la convocation à l'Assemblée générale :

Le Comité aimerait recueillir de tous les participants à l'assemblée : leurs avis, attentes, rêves, réflexions, doutes, doléances, ressentiments, propositions concernant le fonctionnement et les activités de l'association.

Pourrions-nous s'il vous plaît vous demander de réfléchir aux questions suivantes :

- Quelle est votre vision, votre ressenti de l'association, sur ce qui a existé jusqu'à aujourd'hui, sur ce que vous souhaitez ou imaginez pour le futur ?
- Ce que l'association vous apporte de positif ?
- Ce que l'association devrait apporter ?
- Que signifie l'association pour vous ?

Voici ce que chacun a dit :

Alexandre pense qu'il faudrait que les membres aient une vision commune de l'association afin de parler d'une seule voix lorsqu'il s'agit de la présenter à quelqu'un d'extérieur.

Ariane parle des cours donnés aux professionnels de la santé dans le cadre de l'association Psyfor, dont elle est une des chevilles ouvrières, avec Silvia Parraga du Biceps. Elle encourage les personnes à témoigner de leur expérience lors de ces cours. Silvia Parraga et elle sont à leur disposition pour les aider. Elle souligne l'importance et la valeur du vécu et de l'expérience à apporter aux professionnels.

Parviz dit que l'association lui apporte du soutien, toutefois il remarque qu'il faudrait pouvoir vivre des désaccords sans que quelqu'un se sente attaqué. Les différents points de vue apportent plus de richesse. La rigidité étant la cause des conflits, il faudrait plus de souplesse dans nos échanges. Il faudrait développer des techniques de communication pour permettre une discussion plus souple, un plus grand respect des points de vue de chacun.

Elisabeth ne vient plus aux groupes de parole car elle ressent une atmosphère chargée de souffrance qui lui mine le moral.

Rosa dit que c'est une bonne idée de faire des groupes de discussion thématiques.

Les groupes de parole aident Gisèle à mieux comprendre son fils.

Isabelle propose d'inviter Rosette Poletti ou Boris Cyrulnik pour donner des conférences.

Linda propose d'accueillir des professionnels de la santé qui parleraient de leur travail. Il faudrait aussi travailler l'aide que nous apportons lors des groupes de parole par des cours, des techniques d'écoute.

Cynthia remercie Carmen de l'avoir invitée.

Nadia est heureuse que l'association existe. Selon elle, nous faisons un travail beaucoup plus utile que celui des psychothérapeutes. Elle aurait aimé rencontrer plus de proches comme elle, des frères et sœurs de personnes ayant des TOC pour partager sa souffrance avec eux. Peut-être faudrait-il créer un groupe de parole pour les proches de personnes ayant des TOC ?

José n'est jamais reparti d'un groupe de parole sans avoir appris quelque chose de nouveau. Il souhaite répondre à la remarque d'Elisabeth : les groupes de parole sont là aussi pour exprimer une souffrance, et l'expression de cette souffrance peut faire du bien à la personne. Donc c'est quelque chose de positif. S'il y a des personnes nouvelles, il faut leur laisser le temps de s'exprimer. Les groupes de discussion thématique ont justement été créés pour parler, par exemple, des moyens que nous avons mis en œuvre pour aller mieux.

Ascension a beaucoup appris sur la maladie grâce aux groupes de parole. Elle arrive mieux à comprendre sa fille.

Yahann, membre d'ATB&D, est rassurée car il y a aussi des problèmes de communication à l'AETOC, comme à ATB&D. Elle est surprise de voir l'importance des proches à l'AETOC car à ATB&D ils doivent sortir au bout d'une heure.

Michel pense que les personnes ayant des troubles psychiques doivent pouvoir cultiver leurs potentiels. Dans l'écoute on peut apprendre les uns des autres. Or, l'écoute ça s'apprend. Michel a appris la communication pacifique selon Marshall Rosenberg. Il est prêt à nous donner des cours de communication non violente sur un ou deux jours.

Ariane ne souhaite pas s'exprimer.

L'association apporte à Annamaria le soutien psychologique dont elle a besoin dans la vie quotidienne. Elle souhaite davantage de souplesse dans nos échanges.

Bernard, qui ne peut être présent à l'assemblée générale, a demandé à Carmen de lire devant l'assemblée le message qu'il lui a envoyé le jour même, qui constitue sa contribution à la discussion.

Voici en style un peu rapide, ce que je voulais communiquer aux amis de l'AETOC.

D'abord j'exprime ma reconnaissance à ceux qui ont créé cette association, qui peut être un lieu d'amitié, de bien-être (ou de mieux-être), de partage, de meilleure connaissance de soi et de guérison.

Depuis que j'y suis venu, j'y ai appris beaucoup, bien plus que dans des livres ou chez des médecins. Apprendre, c'est le moteur de ma vie, c'est ce qui m'a permis de toujours avancer, et d'avancer vers quelque chose de meilleur.

Je ne sais pas encore de quelle manière je vais poursuivre mon chemin à l'association. Mais je reste à disposition si je peux être utile à quelque chose. Je me sens réellement faire partie de cet ensemble.

Concernant les séances, j'ai une chose à dire. Les échanges qui y ont lieu sont rendus difficiles parce qu'il y a une confusion chez certains entre leurs questions personnelles générales, et ce pourquoi nous sommes là, c'est-à-dire la question des TOC.

Il y a en analyse transactionnelle un schéma qui m'a beaucoup aidé à comprendre ce qui peut se passer dans les relations entre les personnes. C'est ce que l'on appelle le triangle infernal.

Il y a trois positions possibles dans ce triangle : celle de « sauveur », de « victime » et de « persécuteur ». Tant qu'on reste dans ce triangle, où l'on est tantôt victime, tantôt persécuteur, tantôt sauveur, on peut difficilement avancer dans la discussion.

Dans notre groupe, ce qui me gêne particulièrement, c'est que certains se posent constamment en position de victime. Nos paroles sont alors souvent interprétées comme étant une attaque personnelle contre eux. S'ensuivent des discussions longues où la victime se met à accabler les autres de reproches, devenant ainsi elle-même le persécuteur.

Celui qui tente de mettre fin à ce processus infernal - le « sauveur » - qui veut imposer aux autres ce qui, pense-t-il, va leur faire du bien, est alors taxé de moralisateur, d'empêcheur de discuter, et devient lui-même la cible de critiques qui peuvent être assez violentes.

La plus grande partie de la dernière séance s'est déroulée sur ce mode. Ce qui empêche d'avoir des séances ayant un minimum de tranquillité, et ce qui empêche de parler de ce pourquoi nous sommes là, à savoir des problèmes que nous rencontrons en raison de comportements qui empoisonnent une partie de notre vie, et que nous aimerions quitter.

Je n'ai pas le désir de faire de la personnalisation. Chacun peut faire son petit examen de cette situation, et voir en quoi il pourrait être éventuellement concerné.

Je demande que nous parlions de cette question précise lors de notre prochaine réunion régulière. Une partie importante de notre travail est d'apprendre à se parler et à abandonner ses susceptibilités. C'est d'ailleurs ce qui peut permettre à chacun d'aller mieux dans sa vie.

Dans un sens semblable, je trouve que le rôle de modérateur est plus intéressant que de simplement donner la parole à celui qui lève la main. Il devrait avoir le rôle

d'équilibrer les prises de parole, c'est-à-dire surtout de protéger la parole de ceux qui parlent doucement – ou peu.

Je vous souhaite une très bonne assemblée, et je vous transmets mes amitiés.

Bernard

Carmen remercie beaucoup les personnes présentes pour leur participation active et leurs idées, elle espère que l'énergie et les ressources humaines seront là pour les mettre en oeuvre. L'Assemblée se termine à 21 h. et la soirée se poursuit par un repas canadien.